



En novembre 1991, dans le cadre de la Stratégie nationale, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et Santé et Bien-être social Canada ont tous les deux mis sur pied des initiatives à l'intention des autochtones handicapés vivant dans les réserves. Le Comité approuve ces initiatives en sachant, toutefois, qu'elles se limitent à des activités de collecte d'informations et de coordination. Le MAINC dépensera cinq millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la coordination des programmes et des services existants, pour en favoriser l'accessibilité et pour promouvoir leur conception et leur prestation. Des bureaux régionaux travailleront en collaboration avec des organismes autochtones afin de déterminer comment réaliser ces objectifs. Pour sa part, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social entend dépenser 1,3 million de dollars pour s'entretenir avec des organismes autochtones, ainsi qu'avec des personnes âgées ou handicapées dans les réserves; il veut de cette façon recueillir de l'information en vue d'élaborer des normes de soins infirmiers à domicile, des exigences de formation et des structures de gestion.

Les ministères n'assureront ni le financement ni la prestation de nouveaux programmes ou services, et pourtant leurs initiatives auront nul doute pour effet de faire naître des espoirs et, en bout de ligne, d'engendrer des frustrations. Citons à cet égard les propos tenus en janvier 1992 par

2. D'après les haut fonctionnaires du Ministère, «les objectifs poursuivis sont les suivants : encourager la participation de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes et favoriser l'action communautaire; échanger des renseignements et des solutions; améliorer l'information nationale sur les problèmes des handicapés ; et coordonner l'action du gouvernement fédéral.» [*Procès-verbaux*, fascicule 10, p. 6, 18 février 1992.]